

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Motion Valérie Zonca et consorts - Pour la création d'un film office doté d'un fonds incitatif afin de faciliter les productions dans le Canton de Vaud

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le jeudi 10 avril 2025, de 14h00 à 15h00, à la salle romane, rue Cité-Devant 13, à Lausanne.

Elle était composée de Mesdames Claire Attinger-Doepper, Claude Nicole Grin, Valérie Zonca et de Messieurs Olivier Petermann (président-rapporteur), Jean-Rémy Chevalley, John Desmeules et Cédric Weissert.

Participent également à la séance Madame Nuria Goritte cheffe du Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH) et Messieurs Michel Vust, directeur général de la direction générale de la culture (DGC) et Jean-Baptiste Leimgruber, responsable de l'office du développement économique (OFDEV) du service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI).

Monsieur Rémi Muyldermans (Secrétariat Général du Grand Conseil) a tenu les notes de séance et nous l'en remercions.

2. POSITION DE LA MOTIONNAIRE

La motionnaire précise que cette motion s'inscrit dans le contexte du succès grandissant de plusieurs séries européennes et suisses. De plus, ce dépôt fait suite à des échanges avec des professionnels de l'audiovisuel et à une visite du tournage de la série *Winter palace* ayant eu lieu sur la Riviera.

La motion propose deux éléments. Le premier est la création d'un film office. Soit un bureau cantonal permettant de faciliter les démarches liées à production audiovisuelle, comme les autorisations à obtenir pour tourner ou encore la mise en lien avec des prestataires de restauration ou d'hôtellerie.

Le deuxième aspect est la création d'un fonds incitatif pour encourager les productions à venir tourner dans le canton de Vaud. Cela ne prend pas la forme d'une subvention, mais d'un remboursement partiel des frais engendrés par les tournages octroyé à la condition qu'une certaine somme d'argent soit dépensée sur le territoire du canton.

Elle souligne ensuite que le Valais a mis en place un film office¹, qu'une motion allant dans ce sens a été déposée à Genève et que Fribourg a fondé une structure similaire. En outre, l'Autriche met beaucoup de moyens pour attirer des productions et la Haute-Savoie concurrence la Romandie.

¹ Valais Film Commission : <https://valaisfilmcommission.ch/fr/>

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Mme la conseillère d'État affirme que le soutien à l'industrie du cinéma est également un soutien à un secteur économique, déployant ses effets dans le secteur culturel. Il est connu que le soutien à la culture est rentable pour l'économie. Par exemple, le Valais a investi 600'000 CHF dans le soutien au cinéma et cela leur a rapporté 4 mios. Le Tessin a soutenu 250 productions qui ont généré 3'400 jours de production et 20'000 nuitées pour un bénéfice économique qui est estimé à 26 mios. Elle mentionne également la démarche de Montreux - Vevey tourisme visant à favoriser les tournages dans la région de la Riviera. De plus, le canton de Vaud est un grand pourvoyeur de culture, principalement via le soutien des communes et subsidiairement par le Canton et la Confédération.

Elle affirme ensuite que le soutien au secteur du cinéma peut prendre deux formes. Le premier au travers d'une instance de type *film office* pour attirer les tournages. Cela permet une double retombée économique : par les dépenses qui ont lieu au moment du tournage et par les images qui sont filmées qui servent à la promotion touristique du canton.

Le deuxième est le soutien à la création, la production et la distribution. Par exemple, le SPEI a soutenu les tournages des séries *Winter palace* et *the deal* via la LADE. De même, la DGC soutient la production via cinéforum qui regroupe les contributions de tous les Cantons romands. Elle note que cette institution a établi des statistiques : les contributions ont permis de soutenir 12 longs métrages, 2 séries de fiction, totalisant 455 jours de tournage, dont 224 en Suisse, incluant 19% des films et 85 jours de tournage dans le canton de Vaud. En outre, le budget culture soutient des institutions comme la cinémathèque suisse et des festivals comme visions du réel.

Elle affirme que d'autres choses pourraient être réalisées, comme des facilitations administratives à plus grande échelle. En effet, il n'existe actuellement pas de structure de guichet servant à coordonner les différentes demandes.

Dans tous les cas, le département continuera à soutenir les synergies entre la culture et l'économie et de documenter ce que représente ce secteur en termes de retombées économiques. Finalement, il étendra ses activités si le Grand Conseil lui envoie un signal en ce sens.

M. le directeur général de la culture affirme que la question est de savoir si le Grand Conseil, désire que la DGC puisse en faire plus et différemment. En effet, le département a déjà une base intéressante de soutien à l'industrie du cinéma. M. le responsable de l'office du développement économique ajoute que le Canton s'est profilé sur les compétences de l'industrie du cinéma tandis que le Valais s'est davantage profilé sur l'aspect touristique.

Il note que la série *Winter Palace* a eu un impact très positif, puisque son tournage a généré près de 2.5 mios pour l'économie vaudoise. De plus, les sommes engagées via la LADE sont relativement modestes ; 75'000 CHF deux fois pour la série *Winter palace* et *the deal*, 25'000 CHF pour le film *à bras le corps* et 25'000 CHF pour une future production qui sera tournée dans la Vallée de Joux. Finalement, il affirme qu'il n'est actuellement pas possible de faire plus dans le cadre budgétaire actuel.

4. DISCUSSION GENERALE

Un commissaire doute de la pertinence d'une éventuelle mise en place de base légale. Mme la conseillère d'État répond que l'absence de base légale n'empêche pas le soutien de la part de l'OFDEV. Le problème se situe plutôt dans le manque de moyens alloués. Toutefois, si l'objectif est de recevoir un soutien de la part de la DGC, il serait pertinent de modifier la Loi sur la Vie Culturelle et la création Artistique (LVCA).

Un autre commissaire affirme que créer un film office permettrait de mieux coordonner et soutenir les tournages. Il demande ensuite si cela est faisable sans créer de postes supplémentaires. M. le responsable de l'office répond qu'en termes de ressources budgétaires, il n'est pas possible de faire plus. De même le cadre légal ne permet pas d'ancrer une politique de soutien culturel plus ambitieuse. De plus, *film location Riviera* ne peut actuellement pas faire plus, car seul 0.2 ETP est dédié au soutien aux tournages. M. le directeur général de la culture ajoute que cela dépend de la mission qui est attribuée au film office. Si sa mission est d'aller démarcher des productions pour venir tourner dans le canton, il serait nécessaire d'engager des moyens

supplémentaires. Mme la conseillère d'État ajoute qu'aujourd'hui la DGC est capable de réagir à des demandes et opportunités. Toutefois, si l'objectif est de devenir proactif, alors il est nécessaire d'engager des moyens supplémentaires.

Mme la motionnaire affirme que le canton du Valais a mis en place une structure disposant d'un fond dormant qui peut être débloqué immédiatement en cas de besoin. Actuellement, ce fonds spécial est mis au budget de l'État du Valais. Ainsi les productions peuvent recevoir de 15 à 35% de remboursement de frais sous certaines conditions.

Ce n'est toutefois qu'un exemple de fonctionnement de film office. Ainsi, elle affirme avoir volontairement évité de préciser la manière dont sa motion pourrait être mise en œuvre afin de laisser une marge de manœuvre dans son application.

Elle note également que le risque de surtourisme existe, mais est faible. En effet, le risque est plus élevé de voir une vidéo ou une photo devenir virale sur les réseaux sociaux et d'amener du tourisme de masse. Cela est d'ailleurs arrivé par exemple dans le Val Verzasca au Tessin. De même, certains films tournés en partie en Suisse peuvent devenir des attraits touristiques comme les *James Bond* tournés dans les alpes bernoises.

Une commissaire, déclarant ses intérêts, comme travaillant dans le domaine de la culture, rappelle que *film location Riviera* a été créé dans le but de soutenir le tournage de films étrangers dans cette région. En effet, le travail que fait ce genre d'organisation est extrêmement utile. D'une part cela aide les équipes de tournage, et de l'autre cela aide les communes, la police et les habitants. De plus, les film offices permettent de faire travailler de très nombreux professionnels du cinéma et cela est une retombée économique positive à prendre en compte.

Elle note que la *valais film commission* a engagé une personne qui s'occupe d'aller démarcher différents acteurs et réalisateurs de l'industrie du cinéma et de réaliser un travail de marketing. La *Riviera film commission*, mentionnée plus tôt, ne peut pas le faire avec une personne à 20%.

Un commissaire affirme que la proposition d'un fonds remboursant des frais est intéressante. En effet, cela permet de poser des conditions à un soutien financier. De plus, cette mesure est aisée à mettre en place. Il souligne les retombées économiques positives d'un tournage dans une région.

Une commissaire souligne la volonté d'étendre le soutien au secteur. Ainsi, la commission doit avoir en tête les retombées économiques positives d'un tournage. À son avis, le texte devrait être renvoyé au Conseil d'État.

M. le président de séance rappelle que le texte demande d'élaborer une base légale. Il craint que cela empêche les services de l'économie et de la culture de travailler de concert. À son avis, il pourrait être pertinent de transformer cette motion en postulat pour obtenir un état des lieux avant de voter un objet contraignant. Mme la motionnaire répond que cet aspect n'est pas un frein puisque la formulation permet au Conseil d'État de mettre cette motion en œuvre de manière flexible. Mme la conseillère d'État affirme qu'une base légale n'empêchera pas les deux services de collaborer, puisque cette collaboration a déjà lieu. De plus, l'orientation et les priorités de la politique culturelle doivent être décidées par le parlement.

Un commissaire pense qu'il est nécessaire de trouver une alternative à cette motion, sans création de fonds incitatif ou d'augmentation d'ETP. À son avis, la motion ne passera pas le vote du plénum en l'état. Il affirme ensuite qu'il est ouvert à soutenir une éventuelle reformulation ou une transformation en postulat. Mme la motionnaire répond que les sommes nécessaires sont relativement modiques et ne prendraient pas la forme d'une subvention. De plus, la création d'un guichet de type film office permettrait de regrouper les bonnes pratiques et d'attirer à peu de frais des productions.

M. le responsable de l'OFDEV affirme que le Canton de Vaud obtient des résultats équivalents au Valais sans base légale particulière ni moyens dédiés. Ainsi, la somme investie par le Canton pour la série *Winter Palace* était de 75'000 CHF, mais les dépenses réalisées par la production dans l'économie étaient de 2,5 mios. Le Canton s'est donc positionné avec succès sur l'aide aux tournages. Il note également qu'il y a une forte demande du côté des productions, notamment du fait de la récente loi sur le cinéma (dite *lex netflix*). Cependant, en l'état des moyens à disposition, il n'est pas possible de dégager plus de 100'000 CHF par année pour soutenir ce secteur.

Mme la motionnaire affirme que la manne liée à la *lex netflix* est très intéressante, mais que la Suisse romande est désavantagée par rapport à la Suisse alémanique. En effet, les plateformes concernées par cette loi considèrent la Suisse comme étant dans une zone germanophone liée à l'Autriche et l'Allemagne. Un soutien accentué du Canton permettrait donc de visibiliser la Romandie.

Un commissaire craint d'aller devant le plénum avec un objet contraignant. Par conséquent, il demande formellement la transformation de la motion en un postulat demandant un rapport sur la possibilité de mettre en place un guichet et un fonds de soutien. Il affirme qu'un rapport serait plus pertinent pour savoir si ce qui est demandé est réalisable. Mme la motionnaire répond que le rapport mettra sans doute en avant des réponses qui ont déjà été fournies lors de la présente séance. Ainsi, une motion permettrait de faire avancer le dossier plus vite qu'un postulat. Mme la Conseillère d'État affirme que ce qui est demandé par la motionnaire est faisable par ses services.

Un commissaire affirme que le passage au plénum d'un objet contraignant, demandant la création d'un fonds et d'ETP supplémentaires est risqué compte tenu de la situation financière du Canton. Ainsi, le vote sera sans doute serré et l'objet pourrait échouer. En revanche, un rapport sur un postulat pourrait permettre de chiffrer la demande de la motionnaire. Au-delà du fait, connu, que la demande est réalisable.

Mme la conseillère d'État affirme qu'en cas de refus de la motion, cela pourrait empêcher une politique de soutien de se développer.

Une commissaire affirme comprendre que l'environnement économique n'est pas bon et que la motion risque d'être refusée. Malgré cela, il serait dommage de ne pas soutenir cette motion. Elle affirme qu'elle soutiendra dans tous les cas la position de la motionnaire, quelle qu'elle soit.

Mme la motionnaire ne souhaite pas risquer un arrêt du développement d'une politique de soutien à ce secteur en cas de refus de sa motion. Par conséquent, elle accepte de transformer sa motion en postulat.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de renvoyer au Conseil d'Etat la motion transformée en postulat à l'unanimité des membres présents.

Lignerolle, le 23 juin 2025

*Le rapporteur :
(Signé) Olivier Petermann*